

Commune de Parenty

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal
séance du 09 avril 2021.

Le vendredi 09 avril 2021, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraïter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraïter - Marie Andrieu - Olivier Delseaux - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Ludovic Lozinguez - Julien Mailly - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Étaient absents : Damien Leduc et Élisabeth Lemor qui ont respectivement donné procuration à Frédéric Dupend et Marie-France Huchin.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire invite Marie-Anne Deruelle à procéder à la lecture du procès verbal de la réunion de Conseil municipal qui s'est tenue le 26 mars 2021, salle du Conseil, mairie de Parenty.

Plusieurs corrections et compléments sont apportés : Thomas Peron était absent-excusé de la séance du 26 mars 2021 ; s'agissant de la taille des haies, il faut lire l'intéressé s'est engagé à entamer rapidement et progressivement « à supprimer » la haie qui empiète sur le domaine public.

Le procès verbal étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Actualité diverse

Serge Depraïter informe le Conseil du courrier adressé à l'ensemble des maires du département par le préfet du Pas-de-Calais portant sur les prochaines élections départementales et régionales prévues à l'origine en mars 2021 et reportées au mois de juin 2021. Un protocole sanitaire important étant recommandé tant par le conseil scientifique que par l'Association des maires de France (AMF), le représentant de l'Etat demande aux maires de bien vouloir lui indiquer par un oui ou par un non si les conditions préconisées par le comité scientifique sont réunies pour tenir ces deux scrutins en juin prochain afin qu'il puisse faire connaître au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur la position des maires du Pas-de-Calais en vue du débat parlementaire programmé les 13 et 14 avril.

Après discussion et en tenant compte de l'évolution du contexte sanitaire actuel, le Conseil opte à l'unanimité pour un report de ces deux scrutins.

Après un premier match d'entraînement U11-U13 organisé par le club de foot de Bezinghem deux jours plus tôt à Parenty, le maire s'est réjoui du retour des jeunes sur le terrain ; il a adressé ses félicitations pour cette « réussite » aux conseillers en charge de gérer l'infrastructure.

Dans un tout autre registre, il précise que le contrôle réglementaire du parc de poteaux incendie a été reporté mais demeure à l'ordre du jour.

Il en va de même s'agissant du Rallye du Touquet reporté pour la troisième fois les 27, 28 et 29 mai prochains ce qui a conduit les organisateurs à solliciter une prolongation d'autorisation de passage aux maires des communes concernées dont celle de Parenty. Nouveau report également concernant la visite du sous-préfet, la date étant cette fois fixée au mardi 27 avril prochain.

Suite à l'invitation par la Fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais à délibérer s'agissant de la modification des modalités de reversement à la baisse de la taxe communale sur la consommation d'énergie perçue par les communes de moins de 2 000 habitants (le sujet a été abordé lors de la séance du 26 mars 2020), M. le maire propose de prendre une délibération dans ce sens. Le Conseil valide la proposition à l'unanimité.

Enfin, et pour répondre à des attentes qui se diversifient du fait notamment du développement de la crémation, Serge Depraiter suggère qu'au cours d'une prochaine séance, le Conseil débattenne à la fois sur la tarification à appliquer aux concessions et sur la création d'un colombarium.

Fiscalité locale

La suppression progressive de la taxe d'habitation s'est traduite par le versement d'une compensation par l'Etat aux communes qui n'affecte pas leurs recettes. Mais également par une perte de cette recette pour le Département, a expliqué Marie-France Huchin. Et par ricochet, à une surcompensation liée à l'augmentation du taux d'imposition en faveur des communes. Toutefois, cette surcompensation doit être restituée à l'Etat. S'agissant de Parenty, celle-ci équivaut à un montant de 28 477 euros ; à noter que dans le cas où cette surcompensation demeure inférieure à 10 000 euros, la somme est encaissée par la commune, a complété Serge Depraiter.

Compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 présenté par la commission des finances et du budget conduite sous la responsabilité de Marie-France Huchin a fait l'objet d'une présentation détaillée regroupée au sein d'un document de synthèse remis à chaque conseiller.

Au terme de la présentation, les résultats s'établissent de la façon suivante:

Section de fonctionnement

- Dépenses : - 174 396,36 euros ;
- Recettes : + 248 467,98 euros ;
- Report 2019 : + 116 436,51 euros

Ce qui se traduit par un excédent de 190 508,13 euros.

Section d'investissement

- Dépenses : - 359 406,45 euros ;
- Recettes : + 136 547,85 euros ;
- Report 2019 : + 125 416,82 euros

Ce qui se traduit par un déficit d'investissement de - 97 441,78 euros.

Et un résultat excédentaire 2020 de :

190 508,13 euros - 97 441,78 euros = 93 066,35 euros.

Budget primitif 2021

Le projet de budget primitif 2021 présenté par la commission des finances et du budget a fait l'objet d'une présentation détaillée regroupée au sein d'un document de synthèse remis à chaque conseiller.

Au terme de la présentation, ce dernier s'équilibre à hauteur de 545 016,75 euros.

Les propositions d'investissements avancées pour 2021 portent sur :

- La réalisation d'une plateforme multisport pour un montant de 186 000 euros ;
- La restaurations de voiries pour un montant de 120 000 euros ;
- Le remplacement de la toiture de la salle des fêtes pour un montant de 32 904 euros ;
- Des investissements divers (le remplacement d'une échelle dans l'église, la réalisation d'un abri-bus devant l'école, l'achat d'une remorque, l'acquisition de tablettes et d'un tableau numérique pour l'école, une provision pour réalisation d'étude portant sur l'aménagement du centre du village, la pose d'une rampe d'accès et la réfection du mur du cimetière).

Un montant total d'investissement estimé à 295 000 euros HT subventionné à hauteur de 194 000 euros.

Lors du vote à main levée qui est venu clore cette présentation, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021.

De même, le Conseil s'est prononcé en faveur du maintien du taux d'imposition actuel s'agissant de la fiscalité locale.

A noter enfin qu'un inventaire portant sur l'état des prêts de la commune au 1er janvier 2021 a été communiqué pour information aux élus municipaux.

Questions diverses

Marie Andrieu signale que des personnes lui ont relaté la présence anormale et récurrente d'eau sur la chaussée présentant une couleur blanchâtre rue des Chasse-Marée (eaux de lavage ?). Affaire à suivre.

Philippe Duboëlle informe que la Commission communication sur proposition de Sébastien Hibon se réunira le 10 avril dans le cadre d'un projet portant sur la création d'un site Internet dédié à la commune. Les membres ont reçu le soutien d'un habitant du village en la personne de Nicolas Latour qui propose de partager ses compétences professionnelles. Charge ensuite au Conseil municipal en fonction des éléments qui leurs seront communiqués de statuer sur les suites à donner.

De même, il précise qu'il a participé à la réunion de tirage au sort des six personnes qui pourraient être chargées de représenter les communes de Beussent, Enquin, Preures et Parenty en tant que jurés à la Cours d'Assises de Saint-Omer. Un représentant de la commune de Parenty en la personne de Jean-Pierre Moreau policier à la ville de Desvres a été désigné. Le renouvellement des jurés a lieu une fois par an.

Philippe Duboëlle fait part de sa totale désapprobation s'agissant de la création d'une surface de foot synthétique à Herly dont le montant lui paraît exorbitant en comparaison aux moyens financiers dont disposent les petites communes alentours dont celle de Parenty pour offrir un lieu de rassemblement sportif digne de ce nom.

Michel Gourlain précise qu'il a demandé à l'employé communal de procéder à un nettoyage du bois qui borde le terrain de foot ainsi qu'au démontage d'une cabane afin d'éviter tout risque d'accident avec les enfants.

Carine Fourcroy signale qu'un poteau en bois situé rue de l'Abbaye présente un risque du fait de son instabilité.

Julien Mailly regrette le manque de civilité de certains promeneurs accompagnés de leurs animaux à quatre pattes. La présence d'excréments sur la voie publique cause des désagréments pour les passants. Une information sera développée afin de d'interpeller les possesseurs d'animaux de compagnie à prendre leurs dispositions.

Michel Gurlain propose d'établir une convention avec le propriétaire du terrain (Serge Depraiter) mis à disposition à titre gratuit afin d'héberger la benne ou sont entreposées les déchets verts rue de Saint-Eloi.

Sébastien Hibon suggère d'éviter de démonter les filets sur le terrain de foot au terme de chaque match ceci afin d'offrir la possibilité aux utilisateurs de pouvoir en profiter. Il en appelle au civisme des habitants s'agissant du respect du matériel. Un communiqué sera diffusé dans ce sens sur la page Facebook communale ainsi que dans La Gazette Parentoise.

Serge Depraiter informe que la Com de com a décidé de mettre fin au ramassage des encombrants. Parallèlement, elle vient de lancer une étude d'optimisation et de refonte du service des déchets. Ceci alors que le montant de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) devrait doubler d'ici deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré